

SORGEM
157-159, route de Corbeil
91700 Sainte-Geneviève-des-Bois
01 60 15 58 18
sorgem@sorgem.fr
www.sorgem.fr

S. A. au capital social de 2 578 750 €
RCS EVRY 3 343 350 517

**A L'ATTENTION,
DES HABITANTS D'ORMOY,
VOISINS DES MARAIS DE L'ESSONNE**

Réf: OG/FM/MAP/93/963

OBJET : ZAC de la Plaine Saint Jacques - Zone humide : abattage des peupliers sis le long de la Rue des Roissys Bas et de l'Impasse des Rayeres

PJ : pièce annoncée en annexe

Dossier suivi par Monsieur Franck MARTIN

Madame, Monsieur,

L'opération d'aménagement de la ZAC « La plaine Saint-Jacques », portée par la commune d'Ormo y et la SORGEM permet d'offrir un renouvellement de logements et d'équipements pour le territoire et a aussi pour vertu de compenser et rétablir des zones humides d'intérêt écologique en accord avec la Législation sur l'Eau, et en partenariat avec les services de l'Etat.

Dans ce cadre, il a été acté par arrêté préfectoral différents travaux au niveau du lieu-dit des « Marais d'Ormo y », zone humide d'accompagnement de la rivière Essonne. Dans le détail, il s'agit d'opérations d'enlèvement de déchets et d'espèces invasives, de débroussaillages, d'abattage de peupleraie et de plantation.

Ce courrier vous est adressé pour vous prévenir de l'abattage prochain des peupliers situés le long de la Rue des Roissys Bas et de l'Impasse des Rayères et de la plantation en lieu et place d'un nouveau boisement humide (aulnes, saules).

Objectifs des travaux

L'objectif de nos travaux est la suppression des plantations de peupliers à vocation d'exploitation forestière d'une trentaine d'année environ. Elles occasionnent, un assèchement des sols et une diminution de la faune et de la flore des marais dans un contexte global de danger pour ces espaces, réservoirs de biodiversité (évolution du climat, diminution de la ressource en eau).

Nature des travaux et objectifs

Les peupleraies en âge d'être exploitées dans le marais seront abattues. L'opération concernera les six zones de plantation présentées dans la carte annexée, pour une surface totale de 20 518 m².

Après l'abattage des peupliers, de nouveaux jeunes plants forestiers typiques des milieux naturels humides sont prévus dans les zones concernées (environ 3 000 nouveaux plants sont prévus d'être plantés dans le cadre de l'opération).

Dates et durée des travaux

Les travaux d'abattage des peupliers commenceront à partir de mi-septembre 2025. Ils seront suivis des travaux de broyage des rejets, et de plantations de nouveaux arbres. La fin de ce chantier est prévue en décembre prochain.

La phase de travaux correspondant aux interventions d'abattage, de débardage, d'évacuation des arbres et de traitement des souches se déroulera jusqu'à la fin de la première semaine de novembre.

Organisation et conséquences du chantier

La circulation et le stationnement seront perturbées pendant la durée des travaux.

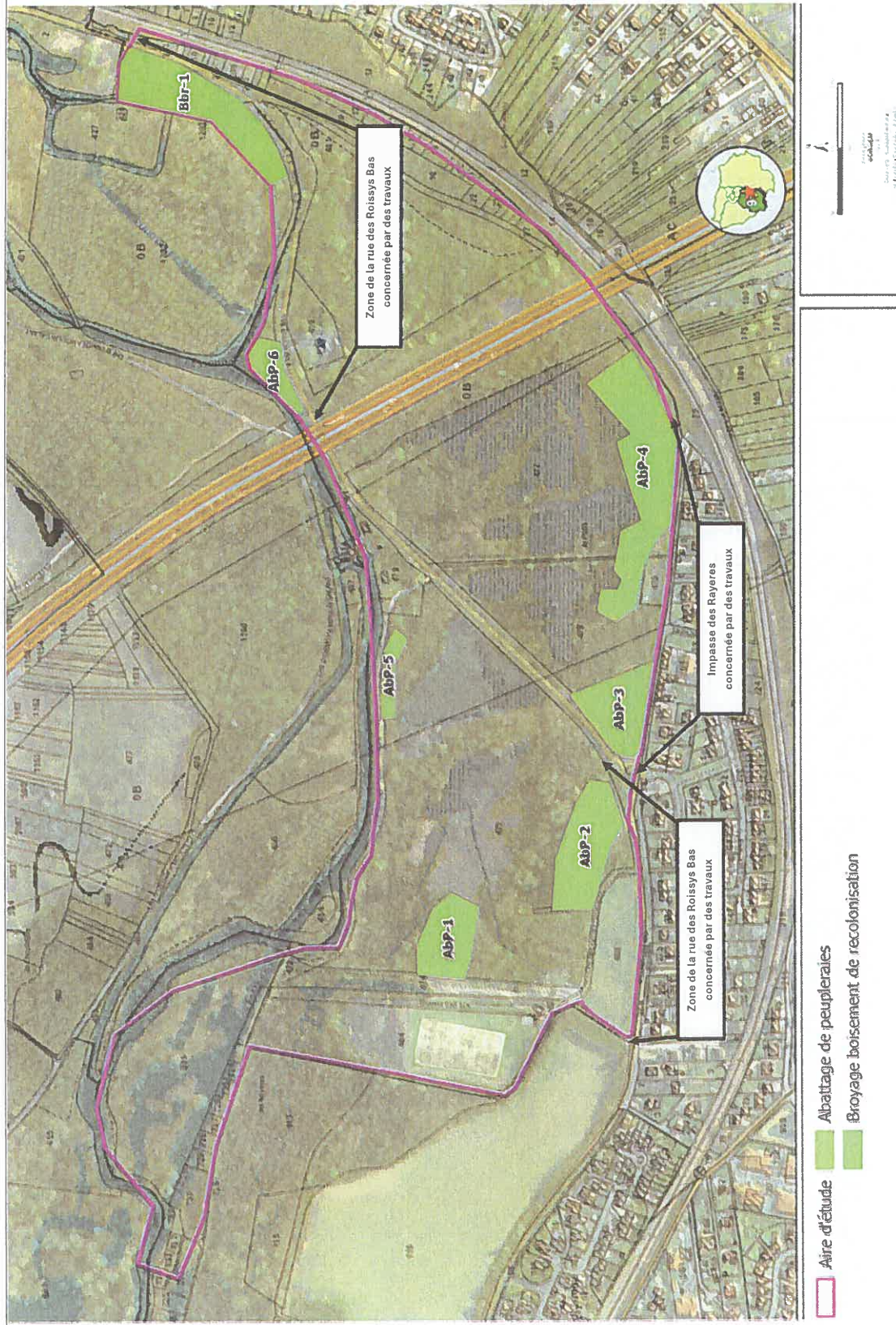
En effet, pour des raisons de sécurité, des restrictions et limitations de circulations sont susceptibles d'intervenir sur ces 2 axes. Plus ponctuelles dans le temps elles feront l'objet d'arrêtés de circulation avec affichage sur place à l'avance.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Monsieur Franck MARTIN (06.83.12.67.05), en charge de l'opération.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Olivier GOSSET
Directeur général délégué

ANNEXES : A° CARTE DES TRAVAUX D'ABATTAGE DES PEUPLIERS DANS LA ZONE HUMIDE



ANNEXES : B° CARTE DE RECONSTITUTION D'UN BOISEMENT HUMIDE

